

Le 12 août 2007

Le très honorable Stephen Harper, C.P., député
Premier ministre du Canada
Édifice Langevin
80, rue Wellington
Ottawa (Ontario) K1A 0A2

[TRADUCTION]

Monsieur le Premier Ministre,

Je vous écris au nom de l'Association du Barreau canadien pour vous exhorter de négocier avec le gouvernement américain la remise du citoyen canadien, Omar Khadr, détenu à Guantánamo Bay, aux autorités canadiennes afin de subir un procès intenté conformément à l'application régulière de la loi canadienne.

Omar Khadr était âgé de 15 ans lors de sa capture en Afghanistan par les forces armées américaines en 2002. Ces dernières prétendent qu'il a lancé une grenade, tuant ainsi un officier de l'armée américaine et a été qualifié par l'armée américaine de « combattant ennemi ». Il a été transféré à Guantánamo Bay et y est détenu depuis cinq ans sans avoir subi de procès.

Dans une lettre d'avril 2006, l'ABC vous a exhorté de condamner le défaut par les États-Unis de se conformer à la primauté du droit en détenant des « combattants ennemis » à Guantánamo Bay. Nous sommes toujours convaincus que la détention d'individus, notamment le refus d'intenter contre eux des procédures équitables et l'ingérence dans leurs communications privilégiées avec leurs avocats, constitue un affront à la primauté du droit.

Le statut de mineur d'Omar Khadr au moment de sa capture rend la situation d'autant plus urgente. À titre de signataire du *Protocole facultatif se rapportant à la Convention relative aux droits de l'enfant, concernant la participation d'enfants aux conflits armés*, le Canada est tenu d'en garantir l'application à ses citoyens.

Le Canada est le seul pays occidental dont l'un des citoyens est toujours détenu à Guantánamo. Tant l'Australie que le Royaume-Uni ont pris les mesures nécessaires pour rapatrier leurs citoyens qui y étaient détenus. Il ne suffit pas de se fier aux garanties données par le gouvernement américain selon lesquelles les détenus sont traités conformément à l'application régulière de la loi. Cette situation commande l'intervention immédiate du gouvernement canadien.

Je vous remercie de l'attention que vous accorderez à la présente et espère recevoir une réponse sous peu.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Premier Ministre, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

(original signé par J. Parker MacCarthy)

J. Parker MacCarthy, c.r.

Président

c. c. L'honorable Peter Mackay, ministre des Affaires étrangères et du Commerce international